

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°09/2017

Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de modules externes provisoires au Collège Derrière-la-Ville pour acquérir deux salles de classe

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission en charge du préavis susmentionné, composée de :

- Madame Christiane RIHS, présidente.
- Madame Emma DECOTIGNIE, membre.
- Monsieur Serge ARNESANO, membre.
- Monsieur Stéphane HAUERT, membre.
- Monsieur Rodolphe MAEUSLI, membre et rapporteur.

S'est réunie le jeudi 2 février 2017 en présence de M. Louis SAVARY, Syndic, et de Mme Jacqueline DIEPERINK, Municipale.

Lors de cette réunion, Monsieur le Syndic et Madame la Municipale nous ont présenté et commenté le préavis, le contexte et les enjeux de celui-ci de manière exhaustive. Ils ont par la suite répondu aux différentes questions soulevées par les membres de la commission. Nous les remercions pour le temps consacré ainsi que pour les précieux éclaircissements qu'ils ont apportés à nos différentes interrogations.

Sur la base des informations données par la Municipalité, la Commission a procédé à l'étude du préavis.

Remarque préliminaire

Comme énoncé dans le préavis, en raison de l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et des réglementations relatives aux surfaces d'assolément, la construction d'un nouveau collège à Derrière-la-Ville, initialement prévue pour 2019, se verra retardée de quelques années. Actuellement, selon l'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), des classes à niveaux qui en découlent et du nombre d'élèves en constante augmentation, des salles propres à certaines branches scolaires (Informatique, science et gymnastique) manquent. C'est pour cette raison que des mesures de transition s'imposent, dans l'attente de la construction du nouveau bâtiment.

Ainsi, la commission se positionne, à l'unanimité, **favorablement** à l'adoption de ce préavis qu'elle juge indispensable au bon fonctionnement de nos écoles. Elle salue également l'engagement de la Municipalité, la qualité des solutions proposées par celle-ci, face à de telles contraintes et l'en remercie.

Observations

Lors de l'analyse du préavis, la commission a souhaité souligner les observations suivantes :

- **Augmentation du nombre d'élèves :** Actuellement, 110 élèves de voie pré-gymnasiale (autrefois scolarisés à Prilly) fréquentent l'EPS de la Chamberonne et sont répartis dans 6 classes. Cela représente 60 élèves supplémentaires (3 classes) depuis l'entrée en vigueur de la LEO.
- **Manque de salles :** L'augmentation du nombre d'élèves va se poursuivre durant les années à venir. La capacité d'accueil maximale du collège Derrière-la-Ville étant actuellement atteinte, l'installation de modules permettra la création de locaux absolument indispensables pour que l'EPS Chamberonne puisse répondre à la demande. Sans ceux-ci, il serait impossible de placer correctement l'ensemble des élèves.
- **Public cible :** Les deux classes comprises dans le module seraient réservées à des élèves de 10^{ème} année VP Harmos (anciennement 10^{ème}).
- **Choix du fournisseur :** Suite à un appel d'offres, la Municipalité a choisi l'entreprise Conducta, sise à Echallens. Pour ce faire, elle a procédé à une sélection en tenant compte de trois critères : le prix, l'appel à un fournisseur local ainsi que la qualité du contact de l'entreprise. La commission juge ce choix pertinent et l'approuve de fait.
- **Adaptation aux normes¹ :** L'installation correspond aux normes sécuritaires, propres à l'installation de telles structures. En outre, elle répond aux exigences de la loi sur l'énergie relatives à l'isolation thermique et au type de chauffage mis en place. La commission en conclut que le module choisi est approprié en fonction du public cible.
- **Emplacement du module :** La commission prend acte du choix de la Municipalité en ce qui concerne l'emplacement des modules et juge que cette solution s'impose au vu des contingences. Cependant, elle souhaite soulever les potentiels problèmes que ce positionnement pourrait engendrer du point de vue pratique (distance par rapport aux autres bâtiments, accès WC, nécessite une certaine surveillance, etc.)
- **Frais :** Les frais pour l'achat des modules sont à la charge de la commune. Cependant, ils seront partiellement récupérés, sous forme de loyer, dans le cadre de l'EPS de la Chamberonne, selon les répartitions en *pro-rata* habituels, de la part de Cheseaux et des communes environnantes (Sullens, Bousens, Bournens).

¹ Les normes en question sont : 1.) Norme SIA 380/1 pour le bilan thermique (cf. Site de la société suisse des ingénieurs et architectes : www.sia.ch) et 2.) Norme EI 30 pour la protection incendie (cf. site de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie : www.praever.ch)

Conclusion

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, la commission, à l'unanimité souhaite encore soulever l'importance de l'installation de ces modules et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 190'000.-** pour l'acquisition et l'installation de modules externes provisoires au collège Derrière-la-Ville, pour accueillir deux salles de classes.
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, au maximum, dès 2018.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger la commission de son mandat.

Fait à Cheseaux, le 18 février 2017

La commission :


Christiane RIHS
Présidente

Emma DECOTIGNIE
Membre

Serge ARNESANO
Membre

Stéphane HAUERT
Membre


Rodolphe MAEUSLI
Membre et rapporteur